

Conseil Municipal

Mercredi 19 Décembre 2018

Compte-rendu

Présents : Messieurs BAUDOUX, DELBAUVE, DEWAELE, DURIEUX, DURSENT, LAGRENE, MOREELS, PALMISTE, VIRGILE Dominique Alexandre, VOLKAERT, WAGER, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, LASNE, LEROY, N'DIAYE, PERRE et TOURNAY (20 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DAIL (à M. DEWAELE), DUFOUR-LEFORT (à S. TOURNAY), JACQUINET (à R. WATREMEZ), PIETTON Loïc (à L.PALMISTE) et Mesdames GOUNANI (à B. BAUDOUX) et ROHRMANN (à L. LAGRENE) (6 membres).

Excusés : Monsieur PIETTON Jean-Marie et Mesdames DUVAL et WEIDICH (3 membres).

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.
Madame Agnès DENYS, ADJOINTE, a été nommé secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite saluer le succès rencontré par la célébration du centenaire de la Première guerre mondiale grâce notamment à l'implication de nos amis de Quedlinburg et du Comité de Jumelage. Une délégation allemande était présente à Aulnoye-Aymeries les 10 et 11 Novembre ; Monsieur le maire et des élus aulnésiens ont assisté, quant à eux, aux cérémonies allemandes les 17 et 18 Novembre. Il tient à souligner également l'implication des écoliers dans la manifestation et l'inauguration de la Place d'armes et de la plaine de jeux.

- Autre succès : le marché de Noël et sa nouvelle configuration aux pieds du parking silo. Grâce à l'engagement de Fleurs et Lumières et à l'achat de 16 chalets, la manifestation a pris un réel envol et confirme qu'elle sera amenée à prendre de l'ampleur dès la fin de la couverture de la rue PVC.

- Enfin, aboutissement de longs mois de travail : la salle de sports Marc Joly et le stand de tir Guy Fâche viennent d'être inaugurés offrant un accueil optimal pour le sport adapté.

D'autres annonces suivent brièvement :

- L'annonce par le Ministre de l'intérieur de la construction d'un nouveau commissariat à Aulnoye-Aymeries

- La signature du PACTE de réussite pour la Sambre, l'Avesnois et la Thiérache avec plusieurs chantiers clés :

- Les infrastructures de la mobilité et du numérique (routières, fluviales, cyclables, numériques)
- L'accompagnement des populations (prévention de la pauvreté, accès à la santé, l'éducation, un service public de proximité)
- L'attractivité (Richesses agricoles et naturelles, culture, tourisme, patrimoine antique et historique).

- La confirmation et l'engagement de l'Etat pour la création du futur Pôle de Musiques Actuelles (PMA).

- La réouverture des liaisons transfrontalières avec la Belgique permettant ainsi de retrouver la ligne Paris-Bruxelles.

- La signature par Vallourec d'un permis de construire pour un bâtiment modulaire de bureaux d'une surface de 1024 m2.

Dernière annonce avant l'ouverture de l'ordre du jour : les premiers noms des Nuits Secrètes 2019 à savoir M, Paul Kalkremmer, Jeanne Added, Roméo Elvis, Salut c'est cool et Colombine. Pour info, les 500 Pass à 50 € se sont écoulés en moins d'1 heure !

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Octobre 2018**
Pas d'avis contraire.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un point en additif. Le Conseil approuve à la majorité moins 2 abstentions.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) MUNICIPALISATION DU CENTRE SOCIAL LA FLORENTINE

Voir document en annexe

Cette municipalisation est le fruit d'un long travail de concertation s'appuyant sur l'offre de service du centre social et des activités municipales. Sébastien Dursent, conseiller municipal délégué très investi dans ce dossier, rappelle la volonté municipale de garantir l'équité des actions menées et la place du bénévolat. Sur ce dernier point, Logan Palmiste fait part de ses interrogations quant à l'implication des habitants au sein d'un service municipal avant de rappeler la fermeture d'une autre structure, Les Bains Douches. Monsieur le Maire reprend la parole afin de souligner que les Bains Douches avaient été contraints de fermer suite au désengagement des partenaires, tels que la CAF ce qui n'est pas en jeu avec la Florentine.

Monsieur Baudoux salue le travail de Sébastien Dursent, par ailleurs directeur du centre social et municipal d'Avesnes-sur-Helpe et évoque l'opportunité pour le personnel de la Florentine d'évoluer professionnellement. Face aux restrictions financières, la commune veut ainsi assurer l'avenir de la structure sociale en l'adaptant aux enjeux actuels. Il est rappelé que le Comité Technique Paritaire a émis un avis unanimement favorable.

La parole est ensuite laissée à Patrick Dehen, directeur de la Florentine. A son tour, ce dernier évoque le rôle central des habitants dans l'évolution de la structure et souligne que le centre social a une situation financière saine et stable.

Vote : Majorité – 5 Abstentions.

2) PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES

Une habitante de la commune célibataire, est décédée à Aulnoye-Aymeries en son domicile (18 bis rue Paul Langevin) le 1^{er} octobre 2018 à l'âge de 38 ans.

L'intéressée percevait le RSA. Mère de trois enfants, deux fils âgés de 15, 17 ans et une fille âgée de 21 ans. Cette dernière, mère également d'un enfant, perçoit des prestations familiales et va accueillir, dans l'immédiat, le frère âgé de 17 ans à son domicile. Les services sociaux ont en charge le placement du garçon de 15 ans.

La défunte étant décédée sur la commune, il convient donc de pourvoir aux obsèques.

La facture des Pompes Funèbres BULTEZ-APLINCOURT, s'élève à la somme de 1 414,00 €

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge de la facture des obsèques qui s'élève à la somme de 1 414,00 €

Vote : Unanimité

FINANCES

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON ENCORE VOTEES EN 2018

Demande de subventions reçues depuis le dernier conseil municipal :

Harmonie municipale	13590
Association batterie fanfare	800

Vote : Majorité – 2 Abstentions

4) AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vote des Avances sur subventions annuelles aux diverses associations et centre sociaux culturels dans l'attente du vote du budget primitif de 2019 ne pouvant pas dépasser 50 % la subvention de l'année N-1.

CCAS Aulnoye-Aymeries	130 000.00 €
Centre social La Florentine	45 000.00 €
Centre social Place du 8 Mai	100 000.00 €
Syndicat d'initiative	25 000.00 €
Association Nuits secrètes	58 500.00 €
Comité Œuvres sociales	30 000.00 €
Harmonie municipale	6 700.00 €
Association Vivre Tous Ensemble	31 000.00 €
Synergie	70 000.00 €
Théâtre de Chambre	24 000,00 €
EFAFC (Foot)	50 000.00 €
ASA Basket	40 000.00 €
HBC Aulnoye – Hand Ball Filles	29 000.00 €
Association famille (école Sacré Cœur)	18 000.00 €

Les élus siégeant dans certaines associations ne prennent pas part au vote.

Vote : Majorité – 2 Abstentions

5) SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COS

Il est nécessaire d'allouer un complément de subvention au COS suite à un nombre important de départs à la retraite (11) et de médailles du travail (4 ville + CCAS). Montant de la subvention complémentaire : 21 767 €

Le Conseil Municipal est invité à accepter le versement de cette subvention complémentaire.

Monsieur le Maire explique que ce complément de subvention est occasionné par le nombre important de départs à la retraite et aux délais de réponse des organismes quant aux dates définitives de départ.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

6) REPARTITION DES SUBVENTIONS 2018 POUR LES ECOLES

Ces crédits ont été votés au budget primitif 2018 dans la globalité. La ventilation par école en fonction du nombre d'élèves se présente comme suit.

Voir tableau en annexe pour les écoles publiques.

Pour info : Ecole privée : 37 109 €

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

7) OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La ville d'Aulnoye-Aymeries a lancé un certain nombre de programmes d'investissement en 2017 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2018.

Pour autant les engagements financiers ne peuvent pas être honorés tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2018.

Aussi sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2019, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2019, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2018 des dépenses d'investissement (soit 4 700 000 €) conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

8) GARANTIE DE LA DETTE PROMOCIL : ALLONGEMENT DE LA DETTE DE 10 ANS

La Société HLM Promocil a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le réaménagement, selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt d'un montant total de 4 244 138, 35 € A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 €

Vote : Unanimité

SERVICES TECHNIQUES

9) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENTS DE L'ECOLE DE MUSIQUE HENRI FERNAND ET DE SON AUDITORIUM

Lors du Conseil Municipal du 17 octobre dernier, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la CAMVS pour un fonds de concours de 59 106.65 € pour les travaux de réaménagements de l'Ecole de musique Henri Fernand et son auditorium afin de solder l'enveloppe des 260 000 € du mandat.

Après avoir refait le point avec les opérations soldées et donc acquittées, il s'avère que le montant sollicité peut être réévalué à 64 357.25 €

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

10) AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE DALKIA POUR LE MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA VILLE

La présent avenant a pour objet de :

- Revoir les cibles contractuelles pour faire suite aux résultats obtenus lors des deux premières saisons de chauffage,
- Modifier la redevance P3 du contrat suite à la modification du plan de renouvellement sur le site de la cuisine centrale à la Florentine,
- Supprimer l'OMS et la maison de justice du périmètre puisque les bâtiments ont été vendus,
- Ajouter la Maison de Santé Pluridisciplinaire au contrat initial. Précision : le cout de cette mission est refacturée aux locataires de la MSP.

Cet avenant aura une prise d'effet au 1er janvier 2019.

Le montant du marché annuel initial passera de 65 112,95 €HT à 73 362.09 €HT, soit une augmentation de 8 249.14 €HT qui représente une évolution de 12.67 %.

Cet avenant est une mise à plat du marché suite à la revente de l'OMS et de la Maison de justice.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

11) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter le Département, la Région et l'Etat ; ce dernier dans le cadre du dispositif DSIL année 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour une subvention de 300 000 € pour le financement de la rénovation de la salle des fêtes sur la base du plan de financement présenté pour la demande de financement au titre de la DETR.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

12) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA COUVERTURE EXISTANTE DU THEATRE LEO FERRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter le Département et la Région pour une subvention de 100 000 € chacun pour le financement de la rénovation de la couverture existante du théâtre Léo Ferré non traitée par les travaux actuellement en cours.

La couverture de la salle n'avait pas été planifiée dans le plan de financement. Aujourd'hui, la commune a l'opportunité de l'inclure ce qui renforcera la qualité acoustique, l'insonorisation et l'isolation.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

13) VENTE DE VEHICULES

Le garage SARL CGE DU HAINAUT souhaite racheter la nacelle immatriculée AF-051-BB pour la somme de 1000 € ainsi que l'épareuse KUHN référence HE-4951-P N° de série 045658 année 2004 pour la somme de 5000 € en l'état.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

URBANISME

14) ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 914p

Suite à la délibération n°428 concernant les échanges de parcelles entre la ville et les consorts ROUSSEAU et dans le cadre d'une liaison piétonnière entre la Maison de Santé et le parking silo, il était convenu que la ville se porte acquéreur à l'euro symbolique de cette parcelle appartenant à la CAMVS cadastrée section AK N°914P d'une superficie de 805m2.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette acquisition et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents s'y rattachant.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

15) VENTE CAMVS A LA VILLE D'AULNOYE-AYMERIES D'UNE PARCELLE CADASTREE AK 932, SITUEE AUX ABORDS DU PARKING SILO

Dans le cadre de la clôture du dossier intitulé : « Rétrocession foncière entre la CAMVS et la Ville d'Aulnoye-Aymeries pour la réalisation du parking silo en Centre Ville, restait une parcelle cadastrée AK 932, d'une contenance de 805 m2, située en périphérie du parking.

La CAMVS n'ayant pas intérêt stratégique de rester propriétaire, Monsieur le Président de la CAMVS propose de rétrocéder à la ville pour l'Euro symbolique.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le document d'arpentage établi par le Cabinet de Géomètre LEVEQUE ET NININ.

Dit que les frais du même Cabinet pour un montant de 624,00 € seront à la charge de la ville.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

16) ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE D'AULNOYE-AYMERIES ET LES CONSORTS ROUSSEAU/LASSELIN

En vertu d'une délibération du 22 juin 2017 autorisant Monsieur le Maire à échanger du foncier avec les consorts ROUSSEAU/LASSELIN et ce, pour mener à bien entre le parking silo et la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il convient d'accepter le paiement des honoraires de Maître AZAMBRE, Notaire, ayant rédigé l'acte d'échange, **pour un montant de 1 836,62 € TTC.**

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

RESSOURCES HUMAINES

17) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

CREATION DE POSTE		DATE D'EFFET
1	Attaché territorial à temps complet	01/01/2019
2	Adjointes territoriaux d'animation à temps complet	01/01/2019
1	Adjointes territoriaux d'animation à temps non complet 28 h 00	01/01/2019

Vote : Unanimité.

18) LA REMUNERATION D'UN GEOMETRE DU CADASTRE POUR L'ANNEE 2019

Pour l'exercice de ses missions, le géomètre du cadastre percevra une rémunération forfaitaire nette de 2 200 euros, à raison de 105 heures estimées par mission annuelle.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Vote : Unanimité.

**19) RECOURS AUX CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi – formation – accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le principe du recours aux contrats PEC en mairie à compter du 1/01/2019.

Vote : Unanimité.

ADDITIF

ACHATS - MARCHES

1) MARCHÉ DE SERVICES « CONTRAT ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS »

Afin de relancer le marché « contrat assurance dommages aux biens », qui arrive à échéance le 31 décembre 2018, une consultation selon appel d'offres ouvert a été relancée (délibération N°574 du 18 Octobre 2018).

Il convient d'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'offres et autoriser Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints ayant délégation de signature à signer le dossier de marché.

Vote : Majorité – 2 Abstentions.

La séance est levée à 19 h 30.